



D2024-76

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

OBJET : Entretien de l'ensemble des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux et des terrains attenants (parvis, cours, abords...)

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu la délibération n°22-2-6 du 6 avril 2022 donnant délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'arrêté A2024-86 en date du 5 avril 2024 attribuant les délégations de signature en l'absence de Madame le Maire, à Mme Nicole WANG, Adjoint au Maire, durant les vacances de printemps,

Considérant la consultation relative à un marché public de fournitures courantes et de service pour l'entretien de l'ensemble des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux et des terrains attenants (parvis, cours, abords...), lancée par avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP en date du 6 février 2024,

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse du candidat SUEZ Eau France SAS mandataire du groupement conjoint solidaire avec l'Entreprise d'Assainissement et de Voirie (E.A.V), pour l'entretien de l'ensemble des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux et des terrains attenants (parvis, cours, abords...),

DECIDE

De signer le marché d'entretien de l'ensemble des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux et des terrains attenants (parvis, cours, abords...) avec SUEZ Eau France SAS, 42 rue du Président Wilson, 78230 Le Pecq, dont le siège social est à Paris La Défense Cédex (92040) - Tour CB21- 16 place de l'Iris, mandataire du groupement



conjoint solidaire avec l'Entreprise d'Assainissement et de Voirie (E.A.V), Z.I du Petit Parc, 78920 Ecquevilly.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois (3).

La durée de chaque période de reconduction est d'1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

De préciser que le montant annuel des prestations « entretien préventif » est fixé à 16 884.18 € H.T. soit 20 261.02 € T.T.C.

De préciser que la partie à bons de commande du marché concernant les prestations « d'entretien curatif » sera rémunérée par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, sans minimum et avec un maximum de 20 000 € H.T annuel, conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Le montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

D'indiquer que les membres du Conseil Municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Au Pecq, le 18 avril 2024



Pour Le Maire,
par délégation,

Le Maire-Adjoint,
Nicole WANG